

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 6 avril 2021

Le 30 mars 2021, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le mardi 6 avril 2021 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et un, le 6 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Jean-Marie CHAPPELLET, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Julien RONDET, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON.

Absents excusés : Estelle Courteix, qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Cocquelet
Gaëlle Floch qui a donné pouvoir à Didier de Amarin
Éric Girardin, qui a donné pouvoir à Bernard Weiler
Paul-Edouard Laroche, qui a donné pouvoir à Jean-Pierre Cocquelet
Dimitri Bouvier qui a donné pouvoir à Stéphane Jeanty.

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

09/2021 : Approbation du comptes de gestion, vote du compte administratif et affectation du résultat.

10/2021 : Vote des Taux

11/2021 : Vote du loyer de chasse

12/2021 : Vote du budget 2021

13/2021 : Transfert du chemin des ruelles du tableau jaune au tableau vert

Informations diverses

Questions diverses.

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 8 mars 2021. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Clément Goedel accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

Le Maire prend la parole pour expliquer brièvement aux nouveaux élus le mode de fonctionnement du budget communal.

Ce document se décompose en deux parties : fonctionnement et investissement. Le compte investissement est alimenté par la section de fonctionnement.

Les informations budgétaires sont prévisionnelles dans la mesure où le budget est en construction et que toutes les dépenses ne sont pas encore arrêtées.

Le budget s'inscrit dans le plan de relance gouvernementale consécutif à la pandémie.

L'aide financière de l'État a pris le pas sur les recettes propres des communes en raison de la suppression de la Taxe d'Habitation. La compensation de l'état est intégrale sur la base du taux de la taxe d'habitation de 2017 et par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le montant des dotations est stable et le plan de relance prévoit des aides financières :

- Abondement de la DSIL
- Avance sur recettes fiscales et dérogation aux règles comptables pour les communes en difficulté
- Fonds de solidarité pour les entreprises.

Le Plan France Relance prévoit le déploiement de la Fibre Optique, de soutenir les recettes de fonctionnement des collectivités et concourir aux investissements et de favoriser l'émergence de projets.

Les subventions versées au titre de la DETR, de la DSIL, de la Région et du Département permettent de réaliser les investissements de la commune.

D'autre part, celle-ci récupère la TVA sur les investissements au budget N+2.

La situation communale :

Le dernier recensement INSEE révèle un gain de population et la commune compte 920 habitants. Les projets immobiliers sont faibles : 5 maisons à terminer dans le lotissement le hameau de Villers et les autres constructions se faisant au fil de l'eau. Le devenir de la Résidence Orpéa n'est pas entièrement clair et son maintien est acté pour au moins trois ans. Le nombre total de logements dans la commune est de 385

La situation fiscale des habitants est supérieure à celle du département.

09/2021 : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif et affectation du résultat

Monsieur COCQUELET prend la parole et présente aux membres du conseil le compte de gestion de l'année 2020 établi par le percepteur M. Casabianca.

Monsieur Didier DE AMORIN présente de façon synthétique les dépenses de l'année 2020. Le taux de réalisation du budget est de 86,66 %

A la suite Monsieur COCQUELET procède à la lecture chapitre par chapitre du compte Administratif 2020 et répond aux questions posées.

Fonctionnement :

- Recettes : 606 266,19 €
- Dépenses : 418 860,82 €
- Excédent de fonctionnement : 187 405,37 €

Investissement :

- Recettes : 295 655,42 €
- Dépenses : 308 176,14 €
- Déficit d'investissement : 12 510,72 €

Un excédent de 174 894,65 € a donc été réalisé sur l'exercice 2020.

Il est procédé au vote du compte de gestion

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À LA MAJORITÉ

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur ce compte administratif 2020. Personne n'ayant de questions à poser, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'Assemblée procède au vote. Le maire, ordonnateur des dépenses, ne peut prendre part au vote du compte administratif.

Il est procédé au vote du compte administratif et de l'affectation des résultats.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

10/2021 : Vote des Taux d'imposition

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières « bâtis, non bâtis »

La communauté Urbaine du Grand Reims en concertation avec les communes concernées a préconisé la neutralité fiscale pour les contribuables.

	Taux 2021	Taux 2020
Taxe foncière bâti :	29,68 %	29.68 %
Taxe foncière non bâti:	12,64 %	12.64 %

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

11/2021 : Délibération fixant le montant du loyer de la chasse

Suite au renouvellement du contrat entre la commune et la société de chasse signé en mars 2021, il a été convenu de ne pas augmenter le loyer annuel.

Ce loyer, inscrit au budget sera de 6 700 € pour l'année 2021.

Il est procédé au vote :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITE

12/2021 : Vote du budget 2021

Messieurs COCQUELET et DE AMORIN apportent les détails et explications sur la structure du budget primitif de 2021. Ils énumèrent d'autre part, chapitre par chapitre, les propositions de ce Budget Primitif 2021.

Fonctionnement :

- Recettes : 1 140 323€
- Dépenses : 1 140 323€

Investissement :

- Recettes : 386 143€
- Dépenses : 386 143€

Ils précisent les prévisions des dépenses d'investissement de 2021 :

- Agencement des vestiaires et sanitaires du tennis et de l'espace Plein Air,
- Achat d'un terrain dans la propriété La Volière, démolition des bâtiments existants et création d'un parking,
- Travaux d'entretien de la toiture de l'église, honoraires d'architecte pour la réalisation d'un diagnostic de l'état sanitaire de l'église,
- Dépenses pour enfouissement des réseaux dans la traversée de Montchenot,
- Aide à l'équipement des Jardins Participatifs.

Et donnent le montant des subventions attribué à chaque association :

CCAS	3 000 €
ADMR	500 €
CAVAM	2 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DU COLLEGE	400 €
ECOLE DE MUSIQUE La ROSERAIE	300€
LA RECRE	2 000 €

TENNIS-CLUB	700 €
JARDINS PARTICIPATIFS	1 500 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €

Il est procédé au vote :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Le Maire remercie Madame BOUVIER, Messieurs COCQUELET et DE AMORIN pour l'excellent travail effectué à la préparation de ce budget.

13/2021 : Transfert du chemin des Ruelles de tableau jaune au tableau vert :

Le maire rappelle que les chemins dits «jaunes» sont des chemins ruraux qui sont gérés par la commune et que les chemins dits «verts», qui desservent les habitations relèvent du domaine public et sont gérés par la CUGR.

Le Chemin dit des Ruelles qui dessert deux habitations n'a pas été reclassé dans cette catégorie, le Maire demande donc au conseil de bien vouloir voter une délibération dans ce sens.

Il est procédé au vote :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Élections départementales et régionales :

Elles sont fixées aux dimanches 13 et 20 juin. Le bureau de vote tenu par les élus sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Un nouveau système de transmission des résultats à la Préfecture dénommé EIREL a été testé par Mme Courteix et M. Cocquelet. Une nouvelle procédure de vote par procuration dématérialisée va être mis en place pour la première fois pour ces élections.

Passage des Poids Lourds dans le village :

Suite à la dernière réunion avec les services du Département, nous entérinons le fait qu'un arrêté visant à interdire la circulation de certains poids lourds n'est pas envisageable. La pose de panneaux incitatifs est à l'étude et sera prochainement proposé.

Fleurissement :

La date retenue pour la mise en place des fleurs annuelles est le samedi 22 mai avec l'aide des conseillers et des membres des Jardins Participatifs. La prise en charge des végétaux se fera le samedi matin.

Cérémonie du 8 mai :

Elle aura lieu mais vraisemblablement en mode restreint en raison de la crise sanitaire.

CCAS :

Une réunion des membres est fixée au jeudi 8 avril à 18 h30 pour le vote du budget.

Station d'épuration :

Le transfert des effluents est prévu en direction de Champfleury au moyen d'un tuyau de diamètre 160 en polypropylène densité. Le démontage de la station se fera après installation d'une cuve et d'une pompe injectant de l'air sous pression. Les travaux devraient débuter courant septembre et se terminer en mars 2022. Les bassins de rétention serviront à accueillir le surplus d'effluents principalement en période de vendanges. La commune récupérera environ un tiers de la surface de la station actuelle qui pourra être transformé en espace vert.

Trame Vieux Bois :

Une superficie de 3 ha, sur un total de 9ha 77a, dans la parcelle 15 sera réservée et ne sera pas exploitée pendant trente ans. Ce projet fera l'objet d'une délibération pour la signature d'une convention avec le Parc de la Montagne de Reims et d'un aménagement du plan de Gestion de la Forêt Communale.

Parking la Volière :

Le CHU doit nous communiquer prochainement une proposition de prix de vente. Les services des Domaines ont réalisé une estimation à notre demande.

Parc de la Montagne de Reims :

Monsieur Didier De Amarin fait part de la décision du Comité syndical du PNR. Le Domaine de Commetreuil est en vente depuis 2013 en raison d'un déficit récurrent. Le comité syndical réunit le 1^{er} avril dernier a voté à une très grande majorité pour la vente du domaine au groupe BARN Hotel. Le projet qui a été retenu est respectueux de l'esprit du lieu : resort de 75 chambres, restaurant de 110 couverts, activités de pleine nature et espace forestier accessible gratuitement au public.

Dates des prochains conseils municipaux : les lundi 3 mai, 7 juin et 5 juillet.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22 heures 25.

